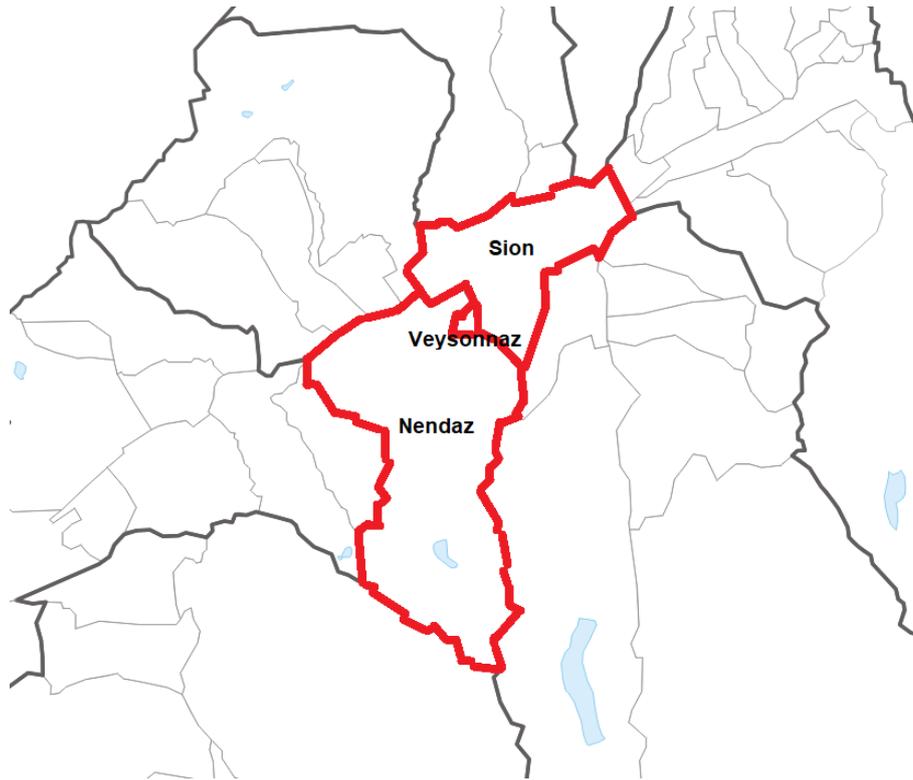




Commune
Veysonnaz

VOTATION COMMUNALE DU 29.11.2020



VOTE DE PRINCIPE PREALABLE

DANS LE CADRE D'UN PROJET DE FUSION DE LA
COMMUNE DE VEYSONNAZ AVEC L'UNE OU
L'AUTRE DE SES VOISINES



VOTE DE PRINCIPLE PRÉALABLE DU 29 NOVEMBRE 2020

Chère Citoyenne, Cher Citoyen,

Comme vous le savez déjà, le Conseil communal de Veysonnaz s'interroge quant à l'opportunité d'une fusion avec l'une des communes voisines, à savoir les communes de Nendaz et de Sion. Dans ce cadre, une étude stratégique a été réalisée avec une approche participative incluant habitantes et habitants de la commune dans divers groupes de travail constitués pour l'occasion.

Le rapport d'étude est maintenant finalisé et montre que les deux projets considérés, soit une fusion avec Nendaz ou une fusion avec Sion, sont pertinents et tout à fait réalisables. Les exécutifs de Nendaz et de Sion ont également été sollicités quant à l'opportunité d'une fusion avec Veysonnaz. Dans les deux cas, les Autorités communales voisines ont accueilli favorablement cette idée. L'étude montre aussi clairement que le *statu quo* constitue l'option la moins favorable.

Ces éléments pris en compte, le Conseil communal de Veysonnaz a confirmé dans sa séance du mardi 22 septembre 2020 que l'option du *statu quo* n'est pas envisageable, et qu'une fusion avec une des communes voisines de Nendaz ou de Sion est maintenant nécessaire. **Les deux projets étant pertinents mais différents**, il convient de faire un choix et de consulter la population avant d'engager un processus formel.

Les citoyens de Veysonnaz sont donc invités à donner leur avis dans le cadre d'un **vote de principe préalable** (vote consultatif selon article 17 alinéa 3 de la Loi sur les communes LCo). L'issue de ce scrutin permettra d'orienter les Autorités communales sur le choix de l'option stratégique à arrêter en vue d'une éventuelle fusion de communes.

Pour vous forger une opinion quant à la suite à donner au processus, vous trouverez ci-joint le résumé du rapport d'étude qui synthétise les **avantages et inconvénients d'une fusion avec Nendaz ou avec Sion**. Pour rappel, tous les documents et rapports présentés dans le cadre du projet de fusion sont disponibles pour consultation sur le site internet de la commune ou au guichet communal. Sur demande, ils peuvent aussi être envoyés par courrier.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre précieuse collaboration et vous adressons, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Le Conseil communal de Veysonnaz



RÉSUMÉ MANAGÉRIAL

Comme plusieurs autres communes valaisannes, la commune de Veysonnaz est engagée depuis plusieurs mois dans un processus de réflexion susceptible d'aboutir à une **fusion de communes**. Très concrètement, trois orientations stratégiques sont envisageables : maintien du *statu quo*, fusion avec la commune de Nendaz ou fusion avec la ville de Sion. Soucieuses d'associer la population à la démarche et de proposer un projet correspondant à ses besoins et aspirations, les Autorités communales ont dès le départ opté pour une approche participative, en particulier avec la constitution de groupes de travail ouverts aux habitantes et habitants de la commune. Les résultats des premières analyses étant connus, un **vote de principe préalable** sera organisé avant la fin de l'année afin d'orienter les travaux susceptibles de déboucher sur un projet concret de fusion.

Pourquoi une fusion ?

Plusieurs raisons expliquent cette volonté de rapprochement : petite taille de la commune, capacité financière modeste, intensité des collaborations sectorielles avec les communes voisines, pouvoir de décision limité, enjeux dépassant largement les frontières communales (tourisme, aménagement du territoire, etc.), capacité à renouveler les Autorités politiques (situation vécue par la commune en 2019), etc. Ainsi, Veysonnaz peine à assurer un niveau de service correspondant à une commune moderne et attractive, notamment en matière de fourniture de prestations communales. Ceci est d'autant plus vrai qu'en tant que commune valaisanne, Veysonnaz bénéficie, comparativement aux communes des autres cantons, de prérogatives et de responsabilités étendues.

Tous ces éléments font qu'il apparaît de plus en plus difficile de rester seul et isolé. Une fusion de communes permettrait d'être **mieux préparé pour affronter les défis présents et futurs** auxquels une commune doit ou devra faire face. En outre, le canton du Valais apporte un soutien financier et logistique aux projets de fusion de communes dont il convient de profiter.

Une analyse de la situation de Veysonnaz permet de dégager les avantages et inconvénients suivants d'une fusion par rapport au *statu quo* :

Avantages principaux	Inconvénients principaux
<ul style="list-style-type: none">- Amélioration de la conduite politique de la commune et de la défense de ses intérêts, avec une séparation plus claire entre travail politique et administration ;- Simplicité de la structure institutionnelle et administrative avec un recours moindre aux intercommunalités ;- Mise à niveau de la qualité et de la quantité des prestations fournies et possibilité de développement de nouvelles prestations ;- Economies d'échelle et effets d'expérience en matière de ressources humaines, d'équipements, d'achats, de sous-traitances, etc. et exploitation de synergies permettant d'améliorer les prestations et/ou de diminuer les coûts ;- Recrutement des collaborateurs facilité, augmentation des taux d'activité et services mieux dotés permettant un meilleur soutien au Conseil communal et aux autres bénéficiaires (habitants, etc.) ;- Meilleure assise financière avec une assiette fiscale plus large (diminution des variations), gains en termes de péréquation, capacité d'investissements améliorée.	<ul style="list-style-type: none">- Eloignement potentiel des lieux de production de certaines prestations (en cas de perte d'une administration communale sur la localité de Veysonnaz), mais avec en contrepartie des horaires d'ouverture élargis (guichets) ;- Diminution de la proximité et de la représentativité entre les autorités et les citoyens avec des élus devant servir une population plus grande dans un territoire beaucoup plus vaste ;- Perte d'une partie de l'autonomie (règlements communaux, fonctionnement de la commune, investissements, etc.). Perte de la capacité à décider seul pour les aspects actuellement gérés.



Démarche et étapes clés

La démarche retenue dans le cadre de l'**étude stratégique** visant à valider l'opportunité d'une fusion et, le cas échéant, à arrêter un choix quant à la commune vers laquelle se tourner est structurée en trois phases. Après une phase de mise sur pied et d'organisation du projet, la deuxième phase a consisté en la récolte des informations nécessaires à une prise de décision éclairée et à l'appréciation des orientations stratégiques, grâce à l'implication de groupes de travail formés de citoyens de la commune. La troisième phase devra permettre aux Autorités communales de déterminer l'orientation stratégique choisie.

Concrètement, les différentes étapes du processus sont les suivantes :

1. Démarrage du projet :

- Mise sur pied du projet – démarrage : août 2019

2. Stratégie :

- Recueil des données stratégiques : sept. – nov. 2019
- Elaboration d'un état de situation : déc. 2019 – jan. 2020
- Elaboration du rapport stratégique : fév. – oct. 2020
- Rencontre des exécutifs des communes voisines : oct. 2020

3. Décision politique :

- Information à la population : 19 et 26 oct. 2020
- Vote préalable de principe – Veysonnaz : 29 nov. 2020
- Orientation stratégique retenue – décision politique : nov. – déc. 2020

Résultats de l'étude stratégique

Les Autorités de la commune de Veysonnaz ont donc choisi d'entamer des démarches susceptibles d'aboutir à une fusion avec la **commune de Nendaz** ou avec la **commune de Sion**, ou encore de déboucher sur le **maintien du *statu quo***.

Ces trois orientations stratégiques ont fait l'objet d'une analyse menée de manière participative avec les habitantes et habitants de la commune répartis en quatre groupes de travail :

- GT Administration
- GT Technique
- GT Finances
- GT Thématiques transversales

Ces ateliers, animés par les membres de l'exécutif communal et du bureau mandaté, ont rassemblé 40 citoyens (10 % du corps électoral) dans le cadre de quatre soirées thématiques.

Les différents groupes de travail ont, dans le cadre d'ateliers, apporté leurs **appréciations** quant à une possible fusion avec l'une ou l'autre des communes voisines. Pour ce faire, une batterie de **critères** répartis en cinq axes d'analyse a été utilisée :

- (1) Développement et rayonnement
- (2) Finances et fiscalité
- (3) Opinion publique et identité locale
- (4) Tissu communal
- (5) Prestations – décision et production

Les appréciations vont de 1.0 pour un critère très défavorable à une fusion de communes à 5.0 pour un critère très favorable, avec un seuil de rapprochement fixé à 3.0.

Les axes d'analyse n'étant pas tous d'égale importance, ils ont été pondérés sur une échelle de 0.0% (pas important du tout) à 100.0% (très important). Concrètement, plus les appréciations sont élevées, plus une fusion de communes est opportune, et si les notes sont inférieures à 3.0, c'est le *statu quo* qui est préférable.



Les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Commune de...	Veysonnaz-Nendaz	Veysonnaz-Sion	
Périmètre : 2 communes	Notation de l'axe (1-5)	Notation de l'axe (1-5)	Poids (%)
Cinq axes d'analyse...			
1) Développement et rayonnement	3.4	4.2	30.0%
2) Finances et fiscalité	3.4	4.5	17.5%
3) Opinion publique et identité locale	4.2	3.4	25.0%
4) Tissu communal	4.2	4.3	10.0%
5) Prestations - décision et production	3.5	3.3	17.5%
NOTE GLOBALE (moyenne pondérée)	3.7	3.9	100.0%
RESULTAT (forme de rapprochement)	Fusion	Fusion	

Note minimale = 1.0, note maximale = 5.0, seuil de rapprochement = 3.0

En résumé, les notes obtenues peuvent s'expliquer de la manière suivante :

- Développement et rayonnement.** Globalement, le fait que la commune de Sion soit plus grande et occupe un rôle de centre régional et cantonal explique des appréciations plus favorables et ouvre des perspectives de développement plus innovantes (plaine-montagne) que pour la commune de Nendaz. Elle fournit aussi certaines garanties par sa volonté clairement manifestée de développer la montagne au travers de sa vision stratégique (« capitale suisse des Alpes »), par son expérience des fusions avec Salins et Les Agettes et par le projet innovant et porteur de liaison câblée entre la plaine et la montagne. Un rapprochement avec la commune de Nendaz obtient également une note compatible avec une fusion de communes, avec pour perspective une consolidation du modèle de développement existant.
- Finances et fiscalité.** Les avantages à un rapprochement en matière de finances et de fiscalité sont plus marqués du côté de Sion : plus grande force fiscale, imposition plus favorable (taux pondéré de 0.75 pour Sion et de 1.15 pour Veysonnaz¹), meilleure capacité d'autofinancement, etc. En cas de fusion avec Nendaz, des gains sont réalisables à travers la péréquation financière, mais ceux-ci sont marginaux comparativement à la taille des budgets communaux. En termes de parafiscalité, la commune de Veysonnaz est plus avantageuse que celles de Sion et de Nendaz.
- Opinion publique et identité locale.** Les populations de Veysonnaz et de Nendaz sont plus « proches » l'une de l'autre. Elles se rencontrent via la paroisse, les écoles, les diverses sociétés et manifestations locales, etc. Du côté de Sion, les populations se côtoient plus particulièrement dans le cadre du travail. Selon les groupes de travail, la ville de Sion offre un panel plus varié d'occasions de se mélanger, mais les manifestations sont plus « familiales » du côté de Nendaz.
- Tissu communal.** Du point de vue du tissu communal valaisan, une fusion entre Veysonnaz et l'une ou l'autre de ses voisines s'avère tout à fait opportune. L'avantage d'une réduction du nombre d'intercommunalités et de sous-traitances qu'engendrerait une fusion avec la commune de Nendaz est compensé par l'opportunité d'intérêt général d'une fusion avec celle de Sion. En effet, ce projet permet d'imaginer l'émergence d'une commune urbaine forte alliant la plaine à la montagne et susceptible de stimuler le développement de l'ensemble du canton.

¹ En 2019, le coefficient d'impôt communal de Sion était de 1.1, pour une indexation de 170.0%, ce qui donne un **taux pondéré de 0.75**. Le coefficient de Nendaz était de 1.3 pour une indexation de 150.0% et un **taux pondéré de 1.05**. Veysonnaz présentait un coefficient de 1.2 et une indexation de 110.0% pour un **taux pondéré de 1.15**.



Commune
Veysonnaz

- 5) **Prestations – décision et production.** Les avantages (économies d'échelle, élargissement des horaires d'ouverture, amélioration de la qualité de certaines prestations, etc.) et désavantages (diminution de proximité, réduction d'une partie du pouvoir décisionnel et de l'autonomie, etc.) liés à un rapprochement en termes de fourniture de prestations varient peu selon l'option considérée. Le nombre plus important de collaborations existantes avec la commune de Nendaz et une similarité légèrement plus grande expliquent une note quelque peu plus favorable.

Les résultats montrent très clairement que les deux périmètres de fusion considérés, soit Veysonnaz-Nendaz et Veysonnaz-Sion, sont pertinents. Une fusion Veysonnaz-Nendaz obtient une note globale de 3.7 et une fusion Veysonnaz-Sion une note globale de 3.9, ceci sur un maximum de 5.0. Comme les notes globales sont supérieures à 3.0, le maintien du *statu quo* n'apparaît pas souhaitable. **Une fusion avec l'une ou l'autre des communes voisines est donc pertinente, mais avec laquelle ?**



Deux projets pertinents, mais différents

Une fusion de Veysonnaz avec Nendaz permettrait « d'assurer les acquis » en termes de développement, puisque les deux communes collaborent étroitement dans la fourniture de prestations communales et sont liées par le domaine skiable des 4 Vallées. Parmi ces collaborations, on peut notamment citer les domaines des écoles, du tourisme, de la protection contre le feu, de la police, de l'eau potable ou du ramassage des ordures. En outre, les populations de Veysonnaz et de Nendaz partagent une forte communauté de vie, avec de nombreux échanges et une identité proche. Du point de vue de l'intérêt du tissu communal valaisan, une fusion avec la commune de Nendaz verrait le renforcement d'une commune « spécialisée » (commune touristique de montagne).

Avantages principaux à une fusion avec Nendaz	Inconvénients principaux à une fusion avec Nendaz
<ul style="list-style-type: none">- Cohérence territoriale accrue avec un lien plus étroit avec une commune touristique de poids, ceci permettant de travailler à une échelle pertinente par rapport aux enjeux et réalités actuels qui dépassent les limites de la commune ;- Cohérence touristique du point de vue du domaine skiable des 4 Vallées, avec une commune plus forte pour défendre sa position et deux stations complémentaires ;- Similarité des communes de Veysonnaz et de Nendaz (problématiques et besoins similaires – tourisme, altitude, fluctuations saisonnières, populations, type d'habitations, etc.) ;- Proximité des populations avec une communauté de vie forte (« on connaît les gens, les familles des communes sont plus liées ») ;- Nombre important de collaborations entre les communes de Veysonnaz et de Nendaz sur divers domaines (réseau d'eau potable, tourisme, écoles, services du feu, etc.).	<ul style="list-style-type: none">- Projet peu risqué, mais aussi potentiellement moins porteur, car n'apportant pas d'innovation majeure ;- Risque lié à un aménagement du territoire plus complexe (PAZ non homologué) notamment dû à un territoire très étendu (trois fois supérieur à celui de Sion) composé de nombreux villages périphériques.- Fiscalité de la commune de Nendaz moins attractive que celle de Sion, avec un taux pondéré de 1.05 en 2019, contre 0.75 pour Sion.

Globalement, un projet de fusion avec la commune de **Nendaz** permet de **pérenniser le modèle de fonctionnement actuel**, avec en particulier une cohérence touristique renforcée. La commune fusionnée est identique dans sa nature aux deux communes fusionnantes, mais simplement plus grande et mieux à même de défendre son positionnement dans la région.



Une fusion avec Sion ouvre quant à elle de nouvelles perspectives de développement, notamment en matière de liaisons ville-montagne et de tourisme quatre saisons. Bien que modérées, de nouvelles possibilités en termes de résidences secondaires sont susceptibles d'apparaître. Aux niveaux financier et fiscal, une fusion avec Sion paraît plus avantageuse, notamment en matière d'impôts communaux. Du point de vue de l'intérêt du tissu communal valaisan, une fusion avec la ville de Sion permettrait de contribuer à l'émergence d'une commune urbaine et touristique forte en Valais, la « capitale suisse des Alpes ». Ceci est d'autant plus novateur qu'une « ville de montagne » telle qu'imaginée ici n'existe pas en Suisse, du moins pas de cette importance. Mais qui dit innovation et nouveautés, dit aussi incertitudes et risques liés au changement.

Avantages principaux à une fusion avec Sion	Inconvénients principaux à une fusion avec Sion
<ul style="list-style-type: none">- Cohérence territoriale avec un lien plus étroit avec une commune faisant office de centre régional pour de multiples domaines, désireuse de relier la plaine à la montagne (projet de ville-station encore inédit) ;- Volonté manifestée par Sion d'intégrer et de développer la montagne au travers d'une vision stratégique (devenir la « capitale suisse des Alpes ») et par un projet de liaison plaine-montagne innovant et porteur ;- Expérience des projets de fusions de communes (Salins, Les Agettes) dans un contexte similaire ;- Nouvelles possibilités en matière de construction de résidences secondaires, la proportion actuelle de 66.8% à Veysonnaz passant à 17.0% en cas de fusion avec Sion ;- Diminution substantielle de la fiscalité avec un taux pondéré (coefficient d'impôt communal et indexation) passant de 1.15 à env. 0.75 selon les chiffres 2019.	<ul style="list-style-type: none">- Possibles remises en cause de plusieurs collaborations entre Veysonnaz et Nendaz, notamment dans les domaines des écoles, de la sécurité et du tourisme ;- Incertitude liée à la nouveauté (ville de plaine avec un village de montagne) ;- Contacts impersonnels avec le personnel administratif et politique (« on ne connaît pas les gens »), absence de réelle communauté de vie entre Veysonnaz et Sion.

Ainsi, l'idée d'une fusion avec **Sion** apparaît **plus audacieuse et novatrice**. Le potentiel est important en termes de développement et de rayonnement, un tel projet permettant d'imaginer l'émergence d'une commune touristique proposant une offre complète, et ce au cœur du Valais.

L'analyse montre finalement et peut-être surtout que les deux projets de fusion sont bons, mais qu'ils sont très différents l'un de l'autre, avec chacun ses avantages et ses inconvénients.

D'où l'importance de consulter la population via un vote de principe préalable.



POSITION DES COMMUNES DE NENDAZ ET DE SION

Les Autorités communales ont jugé essentiel de connaître la position des exécutifs de Nendaz et Sion sur une possible fusion avec Veysonnaz et les ont sollicités en vue de la réalisation d'une éventuelle étude de fusion. Un courrier leur a été adressé au début du mois de juin 2020.

Le Conseil municipal de Sion a fait parvenir sa réponse en date du 6 juillet 2020, le Conseil communal de Nendaz le 14 août 2020. Dans les deux cas, et bien que le contenu et le ton employé diffèrent, les autorités des communes voisines de Veysonnaz ont **accueilli favorablement** l'idée d'une fusion de communes. Il s'en est suivi une rencontre du Conseil communal de Veysonnaz avec les exécutifs de Nendaz et de Sion, respectivement les 7 et 8 octobre 2020. A l'issue de ces rencontres, les exécutifs de Nendaz et de Sion nous ont chacun fait parvenir un courrier. Le contenu de ces correspondances ainsi que les comptes rendus des rencontres avec les Autorités des communes voisines sont reproduits dans un document *ad hoc* mis à disposition de la population avec le rapport stratégique.

Rencontre avec le Conseil communal de Nendaz

Les débats avec le Conseil communal de Nendaz se sont déroulés sur un ton vif et dans une atmosphère tendue, avec de nombreuses contestations portant sur les résultats de l'étude, sur la méthode utilisée, sur la probité du mandataire ou encore sur la représentativité des groupes de travail et la pertinence de leur jugement. Le Conseil communal de Veysonnaz prend acte tout en déplorant le ton vif des échanges.

Dans les faits, le Conseil communal de Nendaz relève la forte imbrication des deux communes, notamment au niveau du tourisme², de l'aménagement du territoire (villages de Clèbes et de Verrey) et de la production des prestations communales, avec de nombreuses conventions liant les deux communes. Il souligne l'opposition toujours actuelle entre communes de montagne et communes de plaine. L'aménagement du territoire n'est selon lui pas suffisamment pris en compte dans le rapport stratégique. Les Autorités communales de Veysonnaz retiennent par ailleurs que le Conseil communal de Nendaz a évoqué la possibilité d'une dénonciation anticipée et unilatérale de l'ensemble des conventions existantes entre Nendaz et Veysonnaz et d'une adaptation de certaines politiques (tourisme, fourniture en eau potable et aménagement du territoire) si le résultat du vote de principe préalable devait être défavorable à Nendaz. Enfin, le Conseil communal de Nendaz informe que l'issue dudit vote n'est pas primordiale pour la commune de Nendaz au vu de la grande autonomie et marge de manœuvre dont cette dernière bénéficie.

A l'issue de la rencontre, le Conseil communal de Nendaz a souhaité prendre position par un courrier officiel adressé à l'exécutif de Veysonnaz le 16 octobre 2020. Le contenu de ce courrier est consultable dans un document *ad hoc* joint au rapport stratégique. Dans les grandes lignes, il confirme l'attachement de l'exécutif de Nendaz à une fusion avec Veysonnaz, ce qui justifie selon eux le ton vif et passionné des débats ayant eu lieu le 7 octobre. Le courrier reprend aussi les éléments mis en avant lors de cette rencontre, notamment le caractère « lacunaire » du dossier, la trop grande importance accordée aux appréciations des groupes de travail lors des ateliers participatifs, ou encore le manque de clarté quant à la méthodologie utilisée, au choix des critères et à leur poids respectif. La suite du courrier revient sur les liens très étroits entre les deux communes, en particulier pour les 800 habitants des villages de Veysonnaz, Clèbes et Verrey en rive droite de la Printse. Il est aussi fait mention de la difficulté qu'aurait Nendaz à maintenir les collaborations, les conventions et les projets qui nous lient dans le cas d'une fusion avec Sion, ces éléments étant intimement liés à l'appartenance à une commune municipale. A titre d'exemple, le courrier mentionne l'approvisionnement en eau potable « Beuson-Lombarde », le projet de nouveau cycle d'orientation, le développement de l'offre de pistes VTT ou l'aménagement de la route de Pra. Enfin, il est fait mention de la proximité des bâtiments de l'administration communale de Nendaz ainsi que d'une garantie de reprise de l'ensemble du personnel de l'administration communale de Veysonnaz en cas de fusion avec Nendaz. En conclusion, le Conseil communal de Nendaz confirme son souhait unanime de pouvoir concrétiser au 1er janvier 2025 la fusion avec la commune de Veysonnaz.

² Une zone touristique située sur la commune de Nendaz mais dans le « giron » de la commune de Veysonnaz, comptant environ 1'000 lits touristiques, est desservie par l'Office du tourisme de Veysonnaz.



Rencontre avec le Conseil municipal de Sion

La rencontre avec le Conseil municipal de Sion s'est déroulée dans un climat apaisé, avec des échanges détendus et constructifs. La discussion s'est d'abord orientée sur l'expérience de Sion dans le cadre des fusions de communes de Salins et des Agettes. Pour ces dernières, la fusion rime avec amélioration des prestations, renforcement des compétences techniques et administratives, maintien des contrats de travail des collaborateurs ou encore centralisation de l'administration à Sion. En matière de tourisme, Sion entend développer en partenariat avec la région une offre touristique « quatre saisons », ceci en s'appuyant sur les forces de chacun.

La complémentarité entre Veysonnaz et Sion est mentionnée (plaine-montagne), avec des flux touristiques allant dans les deux sens. Le Conseil municipal sédunois exprime par ailleurs sa volonté de maintenir les infrastructures touristiques et sportives de Veysonnaz (piscine, tennis, etc.) et d'en développer de nouvelles. Le nouveau règlement sédunois relatif à la taxe de séjour devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2021. Une forfaitisation est prévue, et le travail de recensement des résidences secondaires a été réalisé. La structure de financement du tourisme n'est pas encore clairement définie (société de développement, société anonyme, etc.), mais l'intention est de maintenir, voire de renforcer l'activité touristique. Une taxe de promotion touristique (TPT) n'est pas encore en vigueur. Pour ce qui est des conventions intercommunales, une fusion avec Sion ne remettrait pas en cause leur existence, car elles sont en règle générale avantageuses pour les deux parties. Enfin, le Conseil municipal de Sion a expliqué sa vision en matière d'identité locale, son objectif étant de favoriser la « vie de village ». L'exemple de Bramois qui a gardé ses associations locales jusqu'à aujourd'hui, soit 52 ans après la fusion avec Sion, est notamment évoqué.

À l'issue de la rencontre, le Conseil municipal de Sion a transmis un courrier officiel à l'exécutif de Veysonnaz le 14 octobre 2020. Le contenu de ce courrier, reproduit dans un document *ad hoc* à disposition du public, relève la qualité des échanges et des informations données à cette occasion. Le Conseil municipal de Sion confirme aussi avoir pris pleinement la mesure de l'importance pour Veysonnaz du tourisme et des investissements y relatifs. En conclusion, l'exécutif de la Ville de Sion assure que, quel que soit le résultat du vote consultatif du 29 novembre 2020, elle souhaite maintenir des relations cordiales et constructives avec la commune de Veysonnaz.

Voilà, les termes du débat sont posés. Il revient maintenant aux citoyennes et citoyens de la commune de Veysonnaz de donner une direction. Pour aller dans ce sens, **un vote de principe préalable est prévu le 29 novembre 2020.**

Les résultats de ce vote permettront aux Autorités communales de poursuivre, ou non, les démarches en vue d'une fusion avec l'une ou l'autre des communes voisines, d'arrêter un choix et de présenter à la population un projet de fusion concret.



AVIS DE CONVOCATION

Vote à l'urne

Si vous choisissez de vous rendre personnellement au bureau de vote, nous vous prions de **prendre avec vous le matériel de vote reçu à domicile et la feuille de réexpédition, dûment signée, qui fait office de carte civique.**

Horaires du bureau de vote

Salle communale - Rue du Centre village 17

dimanche 29 novembre 2020

de 09h00 à 11h00

Vote par correspondance

Si vous choisissez le vote par correspondance, nous vous demandons de respecter strictement les dispositions suivantes :

1. Introduire **le bulletin de vote gris dans l'enveloppe grise** portant la mention « Votation fédérale » et **le bulletin de vote de couleur « bleue » dans l'enveloppe de couleur « bleue »** portant la mention « Votation communale »
2. Glisser les deux enveloppes dans l'enveloppe de transmission
3. **Apposer votre signature** sur la feuille de réexpédition blanche
4. Introduire la feuille de réexpédition dans l'enveloppe de transmission de telle sorte que l'adresse de l'Administration communale apparaisse dans la fenêtre, puis fermer l'enveloppe de transmission
5. **Affranchir et poster** votre enveloppe de transmission **au plus tard le jeudi en courrier « A »**
6. Votre envoi doit parvenir à l'Administration communale au plus tard **le vendredi 27 novembre 2020.**

Le vote par correspondance est nul si :

- L'électeur n'a pas utilisé les enveloppes de transmission et de vote officielles ;
- La feuille de réexpédition ne porte pas la signature manuscrite de l'électeur ;
- L'enveloppe n'a pas été suffisamment affranchie, n'a pas été transmise par la poste ou n'a pas été déposée dans l'urne prévue à cet effet auprès de l'Administration communale

Attention : pas de dépôt dans la boîte à lettres à l'entrée du bureau communal.

Vote anticipé auprès du secrétariat communal

Le vote anticipé par dépôt dans l'urne prévue à cet effet au guichet de l'Administration communale peut se faire pendant les **heures d'ouverture officielles** jusqu'au **vendredi 27 novembre 2020 à 11h30.**

En aucun cas, l'enveloppe de vote ne doit être déposée dans la boîte à lettres extérieure, faute quoi votre vote ne sera pas pris en compte.



Commune
Veysonnaz

Divers

Les citoyens qui prétendent ne pas avoir reçu le matériel de vote, donc de « feuille de réexpédition » (carte de vote) doivent le réclamer personnellement au guichet communal pendant les heures d'ouverture officielles avant le vendredi 20 novembre 2020. Le nouveau matériel sera remis en mains propres et contre signature.

Tout abus relatif à ce processus de votation sera dénoncé sans délai auprès de l'autorité compétente.

Veysonnaz, octobre 2020

L'Administration communale

En raison de la pandémie liée au Coronavirus, nous vous prions de bien vouloir privilégier le vote par correspondance.

Le rapport stratégique complet est à votre disposition sur le site internet de la commune <https://veysonnaz.org> ou peut être obtenu sous format papier sur demande auprès du secrétariat communal.